

Délibération 2023-101

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le mardi cinq décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Excusés : ROUXEL Dominique, BURNEL Sébastien, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : LELUBEZ Marlène

Objet : PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) – CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 27 juin 2023, le conseil municipal l'a autorisé à lancer la procédure de mise en œuvre du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Il présente les devis reçus pour cette prestation :

- société ADEPE : 17 880.00 € TTC
- société PLANIS : 23 220.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de la société ADEPE d'un montant de 17 880.00 € TTC pour la mise en œuvre du PAVE communal,
- sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté d'Agglomération pour le financement de cette étude,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Eric BRIENS